

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 31/03/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) : ACTUALISATION		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 31/03/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/04/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 107

ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 29

AIT Eddie a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à GARAY François
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
BORDG Michaël a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
BOURSALI Karim a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
BOUTON Rémy a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
DAMERGY Sami a donné pouvoir à PERRON Yann
DAUGE Patrick a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à COGNET Raphaël
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
HAMARD Patricia a donné pouvoir à SAINZ Luis

JEANNE Stéphane a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
JOSSEAUME Dominique a donné pouvoir à LEMARIE Lionel
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
LONGEAULT François a donné pouvoir à ARENOU Catherine
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
MONNIER Georges a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
MULLER Guy a donné pouvoir à LECOLE Gilles
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 1

JUMEAUCOURT Philippe

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, MAUREY Daniel, NICOT Jean-Jacques, VOYER Jean-Michel

129 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

5 ABSTENTION :

BEGUIN Gérard, CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie, NAUTH Cyril

2 NE PREND PAS PART :

JOSSEAUME Dominique, OURS-PRISBIL Gérard

EXPOSÉ

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet de déroger au principe d'annualité budgétaire sur lequel repose les finances publiques et de ne pas faire supporter au budget annuel de la collectivité l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. En ce sens, elle permet de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'établissement de coopération intercommunale (EPCI) ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement.

Elles sont présentées par le Président de l'EPCI et peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative) par une délibération distincte. Elles demeurent valables dans les limites définies par le règlement des AP/CP.

Chaque autorisation de programme doit comprendre la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement annuels.

Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondant. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

En décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé deux délibérations relatives pour l'une au règlement relatif aux AP/CP et l'autre à la création de huit autorisations de programme suivantes concernant le budget principal :

- projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux ;
- renouvellement urbain ;
- création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines ;
- aménagements cyclables ;
- passerelles : Carrières-sous-Poissy, Poissy, Mantes-la-Jolie et Limay ;
- transports collectifs en site propre ;
- renouvellement et gestion du parc automobile ;
- renouvellement et déploiement des systèmes d'information.

Chacune de ces autorisations de programme fait l'objet d'un chapitre budgétaire de dépenses opération d'équipement votée en section d'investissement.

La présente délibération a pour objet d'actualiser ces autorisations de programme pour tenir compte des crédits prévus au budget primitif 2023 ainsi que de l'avancement des investissements et des besoins nouveaux identifiés.

Il est précisé que les échéanciers des crédits de paiements seront actualisés après le vote du compte administratif 2022 (et du compte de gestion 2022) pour tenir compte de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

1. Projet EOLE – création de neuf pôles d'échanges multimodaux

Les neuf pôles d'échanges multimodaux identifiés dans cette AP sont les suivants :

- Aubergenville ;
- Les Clairières de Verneuil ;
- Epône-Mézières ;
- Les Mureaux ;
- Mantes-la-Jolie ;
- Mantes station ;
- Poissy ;
- Villennes-sur-Seine ;
- Verneuil-sur-Seine / Vernouillet.

Cette AP a été votée à hauteur de 132 393 350 € avec des CP sur la période 2022-2027 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00	8 932 100,00	15 793 000,00	28 328 400,00	28 872 250,00	24 654 000,00	25 813 600,00

Le budget 2023 prévoit des crédits de paiement pour la finalisation du pôle de Villennes-sur-Seine ainsi que la poursuite des travaux des pôles d'Aubergenville et des Clairières de Verneuil. L'achèvement des pôles du projet EOLE est programmé pour fin 2027.

Par conséquent, il est proposé de modifier la programmation des CP sur les mêmes montant et durée d'AP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00	8 932 100,00	10 422 700,00	12 259 200,00	27 400 200,00	26 529 200,00	46 849 950,00

2. Renouvellement urbain

Sept projets de renouvellement urbain ont été identifiés dans cette AP :

- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt national (PRIN) :
 - o Mantes-la-Jolie (Val Fourré) ;
 - o Les Mureaux (cinq quartiers) ;
- Dans le cadre du programme de renouvellement d'intérêt régional (PRIR) :
 - o Chanteloup-les-Vignes (La Noé-Feucherets) ;
 - o Limay (Centre sud) ;
- Dans le cadre des projets soutenus par le Département des Yvelines :
 - o Poissy (Beauregard) ;
 - o Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs) ;
 - o Vernouillet (Cité du parc).

Cette AP a été votée à hauteur de 109 529 610 € avec des CP prévus sur la période 2022-2031 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement									
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)	Prévus 2031 (en €)
Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00	6 053 198,00	25 330 564,00	17 284 561,00	16 889 254,00	16 123 749,00	10 618 674,00	7 070 134,00	3 851 974,00	3 707 974,00	2 599 528,00

Le budget 2023 prévoit des crédits de paiement pour poursuivre les opérations d'aménagements en cours sur six projets et démarrer le septième.

Par conséquent, il est proposé d'actualiser l'échéancier des CP au regard de l'avancement de ces projets sans modifier ni la durée ni le montant de l'AP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement									
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)	Prévus 2031 (en €)
Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00	6 053 198,00	7 380 107,20	9 896 071,84	9 608 942,10	12 124 713,46	17 147 650,51	17 849 830,51	11 777 426,30	9 672 244,20	8 019 425,88

3. Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines

Cette AP porte sur :

- La création de nouveaux réseaux et ouvrages ;
- La réhabilitation de réseaux existants ;
- La protection des systèmes de collecte contre les crues de Seine.

Cette AP a été votée à hauteur de 8 197 000 € avec des CP prévus sur la période 2022-2028 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement						
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)
Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines	Projet	2022	8 197 000,00	550 000,00	402 000,00	460 000,00	370 000,00	400 000,00	4 390 000,00	1 625 000,00

Le budget 2023 prévoit notamment des crédits pour la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales en accompagnement des travaux de rénovation de voirie, pour le passage en phase opérationnelle du chantier TRAM 13 et de la mise en conformité de la rue Maurice Berteaux à Conflans-Sainte-Honorine ainsi que des études concernant les débordements de réseaux.

Le plan pluriannuel d'investissement a été revu sur la durée de l'AP pour être en adéquation avec la réalité des besoins.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de réévaluer le montant de l'AP à 27 054 000 € avec l'échéancier de CP actualisé suivant :

Autorisation de programme				Crédits de paiement						
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)
Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines	Projet	2022	27 054 000,00	550 000,00	1 982 000,00	6 266 000,00	5 536 000,00	4 310 000,00	4 260 000,00	4 150 000,00

4. Aménagements cyclables

Cette AP concerne :

- Les opérations du plan vélo 1 (initiées sous le mandat précédent et antérieures au schéma directeur cyclable communautaire) conduites par l'EPAMSA dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage sur les communes de Flins-sur-Seine, Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, Jambville, Brueil-en-Vexin et Conflans-Sainte-Honorine ;
- La mise œuvre du schéma directeur cyclable communautaire comprenant
 - o 575 kilomètres d'aménagements cyclables dont environ 80 sur le mandat en cours ;
 - o 17 200 places de stationnement vélo dont environ 5 000 sur la durée du mandat en cours.

Elle a été votée à hauteur de 19 573 746 € avec des CP cadencés sur la période 2022-2027 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00	2 644 284,00	3 729 682,00	4 299 780,00	3 100 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00

Le budget 2023 prévoit des crédits pour poursuivre le plan vélo (travaux dont l'achèvement est prévu en 2024) et la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (études et aménagements légers).

Il est ainsi proposé de modifier le cadencement des CP sur la base de l'avancement de ces opérations, avec une AP inchangée en montant et en durée :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00	2 644 284,00	2 337 500,00	4 524 664,00	3 100 000,00	2 900 000,00	4 067 298,00

5. Passerelles : Carrières-sous-Poissy / Poissy et Mantes-la-Jolie / Limay

Cette AP, qui intègre les deux projets de passerelles entre Carrières-sous-Poissy et Poissy ainsi qu'entre Mantes-la-Jolie et Limay, a été votée à hauteur de 5 209 646 € avec des CP programmés sur la période 2022-2025 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement			
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)
Passerelles : Carrières-sous-Poissy / Poissy et Mantes-la-Jolie / Limay	Projet	2022	5 209 646,00	104 745,00	2 160 651,00	2 362 384,00	581 866,00

L'échéancier des CP doit être actualisé et prolongé jusqu'en 2026 pour tenir compte d'une part de l'avancement des deux opérations en cours qui basculent en phase de travaux préparatoires en 2023 et d'autre part des études prévues en 2023 pour le projet de passerelle Meulan-en-Yvelines / Les Mureaux.

Il est donc proposé de modifier le libellé de cette AP Passerelles : Carrières-sous-Poissy / Poissy et Mantes-la-Jolie / Limay en Passerelles et de réévaluer le montant de l'AP à 5 835 532 € avec l'échéancier de CP actualisé suivant :

Autorisation de programme				Crédits de paiement				
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)
Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00	104 745,00	1 015 548,00	2 421 957,00	1 659 852,00	633 430,00

6. Transports collectifs en site propre

Cette AP porte sur l'étude et l'aménagement de trois lignes de bus en transports collectifs en site propre (TCSP) :

- Le TCSP du Mantois (Rosny-sur-Seine / Mantes-la-Jolie) ;
- Le TCSP RD 190 (Carrières-sous-Poissy / Triel-sur-Seine) ;
- Le TCSP Mantes Université / Buchelay.

Elle a été votée à hauteur de 12 504 630 € avec des CP répartis sur la période 2022-2027 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement					
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)
Transports collectifs en site propre	Projet	2022	12 504 630,00	143 908,00	468 250,00	1 645 872,00	1 470 200,00	1 504 400,00	7 272 000,00

Compte tenu des acquisitions foncières et des travaux envisagées pour le TCSP du Mantois, il est nécessaire d'actualiser l'échéancier des CP et de le prolonger jusqu'en 2030. En effet, le coût du foncier (16 M€) et la partie travaux (45,9 M€) de ce projet n'étaient pas incorporé au montant de l'AP initial.

Par conséquent, il est proposé de réévaluer le montant de l'AP à 74 647 096 € et de modifier les CP ainsi :

Autorisation de programme				Crédits de paiement								
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)
Transports collectifs en site propre	Projet	2022	74 647 096,00	143 908,00	380 800,00	1 477 992,00	1 131 108,00	1 191 972,00	17 108 003,00	19 183 237,00	21 213 835,00	12 816 241,00

7. Renouvellement et gestion du parc automobile

Le parc automobile fait l'objet d'une AP portant sur :

- Le renouvellement du parc et l'achat de nouveaux véhicules (dont les véhicules lourds des centres techniques communautaires) ;
- La géolocalisation des véhicules ;
- L'installation de bornes électriques.

Cette AP a été votée à hauteur de 5 265 180 € avec des CP prévus sur la période 2022-2024 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)
Renouvellement et gestion du parc automobile	Programme	2022	5 265 180,00	2 808 700,00	1 308 240,00	1 148 240,00

Le recensement actualisé des besoins fait ressortir 2 508 240 € d'acquisitions de véhicules au budget 2023 en vue de procéder au renouvellement et au verdissement du parc.

Pour rappel, la loi impose aux collectivités d'avoir 30 % de véhicules propres. Actuellement, la Communauté urbaine en compte seulement 2 %.

C'est pourquoi, il est proposé de réévaluer le montant de l'AP à 5 565 180 euros et de modifier ainsi la répartition des CP :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)
Renouvellement et gestion du parc automobile	Programme	2022	5 565 180,00	2 808 700,00	2 508 240,00	248 240,00

8. Renouvellement et déploiement des systèmes d'information

Cette AP recouvre :

- Le renouvellement du parc (toutes machines) de plus de cinq ans ;
- L'acquisition de périphériques informatiques et de matériels en lien avec des applications informatiques (lecteurs optiques pour la médiathèque, etc.) ;
- L'installation de la fibre optique afin de permettre l'interconnexion des sites dont la Communauté urbaine est propriétaire ;
- L'investissement en progiciels.

Cette AP a été votée à hauteur de 8 350 655 € avec des CP prévus sur la période 2022-2024 :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)
Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	Programme	2022	8 350 655,00	3 124 655,00	2 666 000,00	2 560 000,00

Par rapport à 2022, le budget 2023 comporte notamment des crédits supplémentaires pour :

- Le renouvellement du parc d'ordinateurs portables et l'acquisition de matériels pour les nouveaux arrivants ;
- Le renouvellement de 290 téléphones mobiles ;
- Le projet de nouvelle solution de vote pour le conseil communautaire.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'ajuster ainsi la répartition des CP avec une durée et un montant d'AP identiques :

Autorisation de programme				Crédits de paiement		
Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)
Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	Programme	2022	8 350 655,00	3 124 655,00	3 477 778,29	1 748 221,71

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la modification du libellé de l'autorisation de programme Passerelles : Carrières-sous-Poissy / Poissy et Mantes-la-Jolie / Limay, en Passerelles,
- d'approuver la prolongation des durées des autorisations de programme suivantes :
 - o Jusqu'en 2026 inclus pour l'autorisation de programme Passerelles,
 - o Jusqu'en 2030 inclus pour l'autorisation de programme Transports collectifs en site propre,
- d'approuver la modification des montants des autorisations de programme suivantes :
 - o 27 054 000 € pour l'autorisation de programme Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines,
 - o 5 835 532 € pour l'autorisation de programme Passerelles,
 - o 74 647 096 € pour l'autorisation de programme Transports collectifs en site propre,
 - o 5 565 180 € pour l'autorisation de programme « Renouvellement et gestion du parc automobile »,

- d'approuver l'actualisation des échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Autorisation de programme					Crédits de paiement									
Chapitre budgétaire	Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)	Prévus 2031 (en €)
010122	Projet EOLE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00	8 932 100,00	10 422 700,00	12 259 200,00	27 400 200,00	26 529 200,00	46 849 950,00				
010222	Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00	6 053 198,00	7 380 107,20	9 896 071,84	9 608 942,10	12 124 713,46	17 147 650,51	17 849 830,51	11 777 426,30	9 672 244,20	8 019 425,88
010522	Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines	Projet	2022	27 054 000,00	550 000,00	1 982 000,00	6 266 000,00	5 536 000,00	4 310 000,00	4 260 000,00	4 150 000,00			
010622	Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00	2 644 284,00	2 337 500,00	4 524 664,00	3 100 000,00	2 900 000,00	4 067 298,00				
010722	Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00	104 745,00	1 015 548,00	2 421 957,00	1 659 852,00	633 430,00					
010822	Transports collectifs en site propre	Projet	2022	74 647 096,00	143 908,00	380 800,00	1 477 992,00	1 131 108,00	1 191 972,00	17 108 003,00	19 183 237,00	21 213 835,00	12 816 241,00	
010922	Renouvellement et gestion du parc automobile	Programme	2022	5 565 180,00	2 808 700,00	2 508 240,00	248 240,00							
011022	Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	Programme	2022	8 350 655,00	3 124 655,00	3 477 778,29	1 748 221,71							

- de préciser que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur les chapitres budgétaires de dépenses opérations d'équipement votées correspondants.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_06 du 16 décembre 2021 portant adoption d'un règlement de gestion pluriannuelle des investissements de la Communauté urbaine par autorisations de programme/autorizations d'engagement et crédits de paiement,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_07 du 16 décembre 2021 portant création de huit autorisations de programme et crédits de paiement à compter de 2022,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-04-14_14 du 14 avril 2022 portant actualisation de l'échéancier des crédits de paiement de trois autorisations de programme,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1_Affaires générales le 28 mars 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du libellé de l'autorisation de programme Passerelles : Carrières-sous-Poissy / Poissy et Mantes-la-Jolie / Limay en Passerelles.

ARTICLE 2 : APPROUVE la prolongation des durées des autorisations de programme suivantes :

- Jusqu'en 2026 inclus pour l'autorisation de programme Passerelles ;
- Jusqu'en 2030 inclus pour l'autorisation de programme Transports collectifs en site propre.

ARTICLE 3 : APPROUVE la modification des montants des autorisations de programme suivantes :

- 27 054 000 € (vingt-sept-millions-cinquante-quatre-mille euros) pour l'autorisation de programme Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines ;
- 5 835 532 € (cinq-millions-huit-cent-trente-cinq-mille-cinq-cent-trente-deux euros) pour l'autorisation de programme Passerelles ;
- 74 647 096 € (soixante-quatorze-millions-six-cent-quarante-sept-mille-quatre-vingt-seize euros) pour l'autorisation de programme Transports collectifs en site propre ;
- 5 565 180 € (cinq-millions-cinq-cent-soixante-cinq-mille-cent-quatre-vingts euros) pour l'autorisation de programme « Renouvellement et gestion du parc automobile ».

ARTICLE 4 : APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

Autorisation de programme					Crédits de paiement									
Chapitre budgétaire	Libellé	Type	Année de démarrage	Total (en €)	Prévus 2022 (en €)	Prévus 2023 (en €)	Prévus 2024 (en €)	Prévus 2025 (en €)	Prévus 2026 (en €)	Prévus 2027 (en €)	Prévus 2028 (en €)	Prévus 2029 (en €)	Prévus 2030 (en €)	Prévus 2031 (en €)
010122	Projet EOILE - création de neuf pôles d'échanges multimodaux	Projet	2022	132 393 350,00	8 932 100,00	10 422 700,00	12 259 200,00	27 400 200,00	26 529 200,00	46 849 950,00				
010222	Renouvellement urbain	Projet	2022	109 529 610,00	6 053 198,00	7 380 107,20	9 896 071,84	9 608 942,10	12 124 713,46	17 147 650,51	17 849 830,51	11 777 426,30	9 672 244,20	8 019 425,88
010522	Création et réhabilitation de réseaux d'eaux pluviales urbaines	Projet	2022	27 054 000,00	550 000,00	1 982 000,00	6 266 000,00	5 536 000,00	4 310 000,00	4 260 000,00	4 150 000,00			
010622	Aménagements cyclables	Projet	2022	19 573 746,00	2 644 284,00	2 337 500,00	4 524 664,00	3 100 000,00	2 900 000,00	4 067 298,00				
010722	Passerelles	Projet	2022	5 835 532,00	104 745,00	1 015 548,00	2 421 957,00	1 659 852,00	633 430,00					
010822	Transports collectifs en site propre	Projet	2022	74 647 096,00	143 908,00	380 800,00	1 477 992,00	1 131 108,00	1 191 972,00	17 108 003,00	19 183 237,00	21 213 835,00	12 816 241,00	
010922	Renouvellement et gestion du parc automobile	Programme	2022	5 565 180,00	2 808 700,00	2 508 240,00	248 240,00							
011022	Renouvellement et déploiement des systèmes d'information	Programme	2022	8 350 655,00	3 124 655,00	3 477 778,29	1 748 221,71							

ARTICLE 5 : PRECISE que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés, en section d'investissement du budget principal, sur les chapitres budgétaires de dépenses opérations d'équipement votées correspondants.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/04/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/04/2023

Exécutoire le : 13/04/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 6 avril 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile